CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON
Immeuble Le Sérial – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 61 60 Courriel : cdg.aveyron@cdg-12.fr

ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANNEE 2025

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30 ;

- Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6 ;

- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ;

- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;

- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique ;

- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;

- Considérant que selon les règles du quota, 5 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 2, à 2 postes d'attachés au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

- Considérant que selon la clause de sauvegarde, 8% de l'effectif du cadre d'emplois des attachés territoriaux et des agents en contrat à durée indéterminée (CDI) est égal à 11,29 et que ce mode de calcul ouvre droit à 5 postes d'attachés au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

- Considérant que le Centre de gestion opte pour l'application de la clause de sauvegarde, mode de calcul plus favorable ;

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
012-281200022-20250728-202507282-AR
Reçu le 29/07/2025

Article 1er :

A compter du 30 juillet 2025, sont inscrites sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**attaché** par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées :

Madame Corinne CARREY, CCAS de Decazeville, 1ère inscription,

Madame Florence ECHE, Communauté de Communes du Pays Rignacois, 1ère inscription,

Madame Mélissa GOMBERT, Mairie de Rodez, 1ère inscription,

Madame Régine JARROUSSE, Centre départemental de gestion de l'Aveyron, 1ère inscription,

Madame Cécile LEMAIRE, Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, 1ère inscription,

Article 2 :

Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à **Rodez** le 28 juillet 2025
Le **Président**,

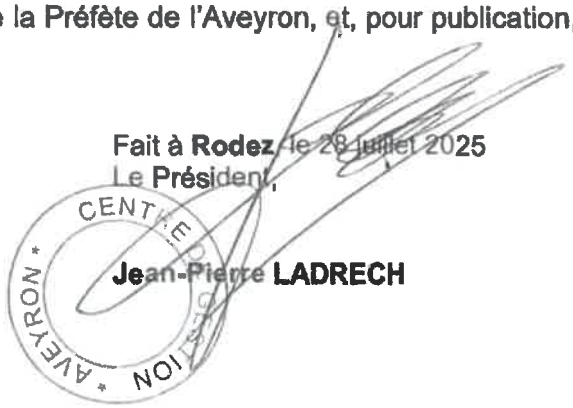

Jean-Pierre LADRECH

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.